



FICHE
METHODOLOGIQUE



**Eco-Schools
Bruxelles**



2. BILAN ENVIRONNEMENTAL



1. Pourquoi faire un bilan environnemental ?

Dans une démarche d'amélioration continue, il est important de savoir d'où l'on part. On progresse d'autant mieux quand on connaît ses forces et ses faiblesses. Lorsqu'une école souhaite entrer dans la démarche Eco-Schools, une des premières étapes à réaliser, avec la création d'un Eco-Comité, est la réalisation d'un bilan environnemental initial. Cette analyse préalable doit permettre :

- d'avoir un premier aperçu **des initiatives d'éducation relative à l'environnement déjà existantes** au sein de l'établissement ;
- de **détecter les points faibles et les points forts** de l'école au niveau de sa **gestion environnementale** pour mieux formuler de nouveaux objectifs ;
- de vérifier si les **obligations légales en matière d'environnement** sont bien respectées.

Le bilan environnemental va donner un aperçu large et actualisé de la situation environnementale de l'école, qu'elle soit déjà bien connue ou non par l'équipe. Il pourra parfois mettre en lumière une thématique jusque là ignorée. Le bilan sert, dans ce cas, à éveiller l'école à une nouvelle problématique à améliorer dans le futur. Cela ne veut pas dire que l'école va devoir travailler cette thématique dès l'année suivante. L'école peut attendre que d'autres aient été suffisamment travaillées avant d'intégrer un nouveau chantier dans un plan d'actions.

Sur base du bilan initial, l'école va pouvoir choisir **les thématiques à travailler en priorité** parmi les 6 thématiques proposées : alimentation, eau, énergie, déchets, mobilité et nature. Pour rappel, le label Eco-Schools demande que, pour chaque plan d'actions de 2 ans, l'école travaille une thématique en priorité (actions pédagogiques, de sensibilisation et technique) et 2 thématiques de façon moins approfondie (au moins une action).

Les actions exactes à réaliser seront définies plus tard et consignées dans un plan d'actions (étape 3). Cependant les questions du bilan environnemental pourront déjà attirer l'attention de l'équipe sur des aspects importants de chaque thématique environnementale.

2. Comment réaliser le bilan environnemental de départ ?

Première étape : dresser un inventaire

Faites la liste de tous les projets/activités d'éducation à l'environnement qui sont menés dans l'école. Il arrive souvent que le comité de pilotage ne connaisse pas toutes les initiatives prises par les autres enseignants ou le personnel technique. Cette étape est essentielle car elle permet de rassembler toutes les informations utiles. De plus, ce travail facilite la future élaboration du plan d'actions de l'école puisque la plupart des actions existantes seront reprises dans celui-ci. On continue à faire ce que l'on faisait bien et on s'améliore progressivement sur les points non traités dans l'école.

Nous vous conseillons de pratiquer de la manière suivante :

- 1) Lors d'une **réunion** regroupant l'ensemble de l'équipe éducative et la direction, demander à chaque participant de **remplir une fiche** (sur place ou pour une date fixe) reprenant l'ensemble des activités ErE qu'ils pratiquent avec (ou sans) les élèves. Il peut



être intéressant d'aussi impliquer lors de cette phase le personnel technique, le concierge, l'association des parents... suivant le rôle qu'ils tiennent au sein de l'établissement.

- 2) **Compiler/résumer dans un document** l'ensemble de ces pratiques en essayant de les catégoriser : **gestes du quotidien** (tri des déchets, charges énergie, récupération de papier brouillon, échelle de bruit...), **travail pédagogique** (cours, visites extérieures, classes vertes...), **projets d'amélioration environnementale** (entretien d'un potager, lancement d'un compost, classe relais pour un projet énergie/déchets, collation saines/collectives...) ou **actions de sensibilisation de la communauté scolaire** (journées « Goodplanet Actions », journée mondiale de l'eau, journée « Zéro déchets », journée citoyenne, fête de l'école...).

Vous pouvez utiliser le document « Inventaire des projets d'éducation relative à l'environnement » pour compiler l'ensemble des initiatives environnementales de l'école.

Seconde étape : détecter les points faibles et les points forts

Pour vous aider, COREN asbl vous propose lors de son accompagnement un outil : le **quicksan environnemental**.

La qualité de la gestion environnementale de votre école est appréciée sur base d'un **entretien de 2 heures** lors duquel la direction et un ou plusieurs responsables de l'école (responsable technique, responsable pédagogique) répondent à une série de questions. Les questions sont reprises dans un fichier informatique automatisé qui est rempli directement par l'accompagnateur de COREN asbl.

Suite à l'entretien, l'accompagnateur de COREN asbl vous remet un **rapport synthétisant les résultats de l'analyse** de votre situation environnementale. Pour chacune des 8 thématiques reprises ci-dessus, vous y retrouverez une brève description des **points forts** et des **points faibles** de votre gestion environnementale ainsi que des **pistes d'améliorations techniques, pédagogiques et organisationnelles** formulées par l'accompagnateur. Ce rapport contient des graphiques qui permettent de communiquer plus facilement sur les résultats obtenus (voir graphique de la page suivante). L'école va pouvoir se baser sur ces résultats pour orienter son action lors des années à venir !

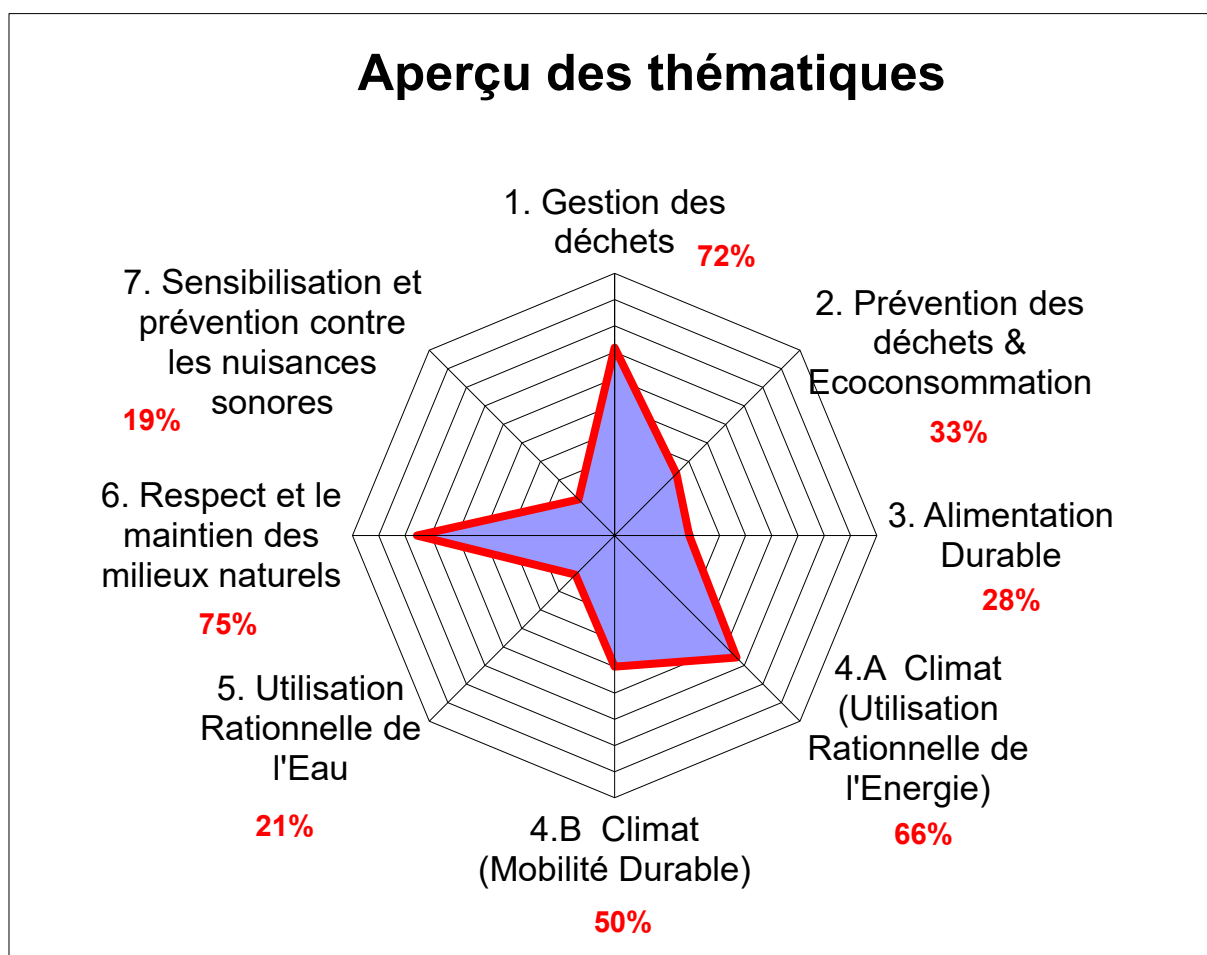
Obligations légales en matière d'environnement

Lors de la deuxième étape, COREN asbl vous propose aussi de vérifier si ces obligations sont bien respectées au sein de votre établissement : nécessité d'obtenir un permis d'environnement pour certaines activités (laboratoire, ateliers mécaniques, parking,



chaudières...), obligations liées aux plans de déplacements, certificat PEB, tri des déchets, restrictions dans l'utilisation des pesticides, etc.

L'obtention du label « Eco-Schools » ne vous oblige pas à vous mettre en conformité si tel n'était pas le cas. Mais, nous souhaitons vous faire connaître les différentes législations en vigueur pour que vous puissiez également progresser sur ce point en fonction de vos moyens humains et financiers.



Graphique issu d'un rapport de quickscan réalisé dans une école bruxelloise. On note directement les thématiques fortes de l'école et les thématiques moins développées qui peuvent encore être travaillées.

Remarque : Si votre école a déjà réalisé un diagnostic dans le cadre de la labellisation « Entreprise Ecodynamique », il n'est pas sans doute pas nécessaire de faire un quickscan. Par contre, il peut être intéressant de dresser à nouveau l'inventaire des projets en cours.